



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
17 OCTOBRE 2020

61 Rue Marcombe – 77500 CHELLES

Tél : 01.60.20.73.62

aeroclubbossoutrot@sfr.fr

Le 17 octobre à 15H15, les membres de l'association Aéroclub Lucien Bossoutrot se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

A noter que l'AG de l'association aurait dû se tenir au printemps, mais que le contexte sanitaire a entraîné son report jusqu'à l'automne.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean Jacques DECROCK président en exercice, Il est assisté de Monsieur Emmanuel RAGGI secrétaire général qui remplira les fonctions de secrétaire de séance.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents.
La feuille de présence permet de constater que 9 membres sont présents.
Le nombre de pouvoirs reçus est de 10.

Ces feuilles seront annexées au présent procès-verbal.

A la date de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ACLB, le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation est de : 29

Le quorum prévu par l'article 12 des statuts étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Rapport moral du président
- Rapport d'activités 2019
- Rapport financier 2019
- Election de Yannick TOUEBA au Conseil d'Administration
- Réélection d'Emmanuel RAGGI au Conseil d'Administration
- Questions diverses

La séance débute à 15h15 après émargement des membres présents.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Le Président remercie tous les adhérents présents et représentés cet après-midi, et présente la vie du club ainsi que l'activité en 2019.

En premier lieu, le président rappelle que l'année 2019 a été de nouveau particulièrement difficile, aggravée par une situation météorologique exécrable surtout en fin d'année.

- Les DIFFICULTES en 2019 :

- Météo correcte sur le début d'année et très difficile à partir de l'automne (terrain fermé en fin d'année).
- Une activité correcte sur le début de l'année et qui s'est effondrée à partir de l'été.
- Problème technique du TC avec immobilisation à partir de fin juin.
- Manque d'instructeurs (pas de nouveaux FI malgré de nombreuses recherches).
- Désaccord avec le RP de l'époque, ayant entraîné le départ de plusieurs membres
- Absence de l'un des mécaniciens pendant presque 6 mois pour raisons professionnelles.
- Absence du Secrétaire Général pendant 3 mois pour raisons personnelles
- Pas de nouveaux travaux dans les locaux du fait de nos ressources financières limitées.
- Pas de participation au carrefour des associations par manque de ressources.

- Néanmoins, le Président souligne que malgré ces difficultés, il y a eu des **points positifs** en 2019 :

- Galette en janvier.
- AG extraordinaire en mars pour validation des nouveaux statuts et du nouveau RI.
- Fête du 08 juin pour arroser le brevet de Fabrice.
- Un beau voyage en Corse.
- Une nouvelle verrière pour le OP
- Un nouveau Trésorier en fin d'année
- Amélioration du suivi des vols de maintien des compétences.
- Mise en place des formations théoriques en e-learning.
- Mise en place du maintien des compétences théorique
- Inauguration du bâtiment simu AF au nom de Lucien Bossoutrot
- Passage en DTO (Declared Training Organization) :
 - Nouveaux programmes de formation
 - Nouveaux livrets de progression
 - Politique de Sécurité (nouveau RI)
 - REX
 - Revue annuelle de sécurité
 - => Agrément obtenu en janvier 2019 suite à cet important travail préparatoire.

- L'environnement :

- Plusieurs réunions dans le cadre du GAC (Groupement Aérien de Chelles, qui réunit les 3 clubs du terrain) avec ADP, la DSAC, TOTAL ou la CCE en Préfecture.
- Objectifs : défense de l'aérodrome et des intérêts des clubs. Entretenir les relations avec la Mairie, les riverains, l'armée, la DSAC, la DGAC.
- Rappel de la nécessité de respecter les trajectoires publiées (tours de pistes) pour faciliter les relations avec les riverains. D'autant plus important en période post-confinement car les riverains s'étaient habitués au silence (plusieurs messages d'alertes de la FFA et du CRAIF sur le sujet).
- Demandes faites auprès d'ADP :
 - Demande de ramasser l'herbe lors des tontes : refus mais engagement d'augmenter la fréquence des tontes pour limiter la présence de paquets d'herbe.
 - Demande de supprimer les obstacles possibles (arbres) => aide de la DSAC sur ce point, mais toujours des problèmes persistants en 11/29.
 - Demande d'améliorer le drainage du terrain (contacts entre ADP et la Mairie de Chelles pour coordonner des actions, mais toujours rien de concret à ce jour).
 - Mise en place d'une adresse mail commune aux 3 clubs pour rendre plus rapide la transmission d'informations de la part ADP.

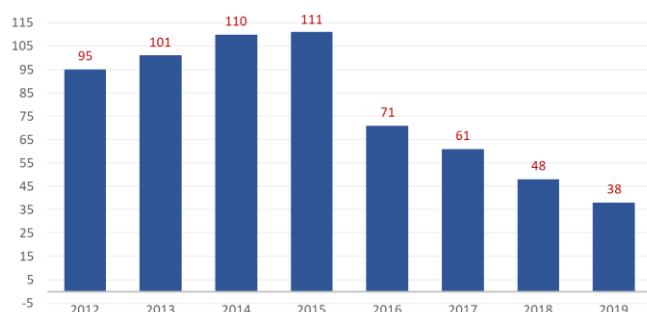
- Le Président sollicite les membres :

- Site internet de l'aéro-club : n'hésitez pas à proposer des contenus pour alimenter le site (photos voyages, par exemple). Evocation des problèmes rencontrés avec le site hébergé par OHV et de la nécessité mettre en place un nouveau site dans l'urgence.
- Organisation sorties club
- Organisation soirées club (lorsque le contexte COVID le permettra).
- Assurer des permanences club, journées portes ouvertes club et Com FFA, club OUVERT
- Laver les avions
- La propreté des locaux, « c'est l'affaire de tous ». SURTOUT EN PERIODE COVID.
- Le Club = association 1901 = implication et participation de ses membres....

RAPPORT ACTIVITES 2019

Lecture du rapport d'activités faite par le secrétaire général M. Emmanuel RAGGI.

MEMBRES :



- Il y a une nouvelle diminution du nombre d'adhérents 38 Vs 48 soit une diminution de 21%.
- Constat est fait qu'il y a une vraie difficulté à recruter de nouveaux membres depuis 4 ans. Cette difficulté explique en grande partie la faiblesse actuelle du nombre de membres puisqu'il y a traditionnellement un turn-over important de nos effectifs (environ 30%). En conséquence, les nouveaux ne permettent pas de compenser les départs. La manque d'instructeurs en 2019 a été un vrai frein.

HEURES DE VOL :

Tout comme les adhérents, les heures de vol ont subi une diminution en 2019. Les raisons essentielles ont été évoquées par le rapport moral du Président.

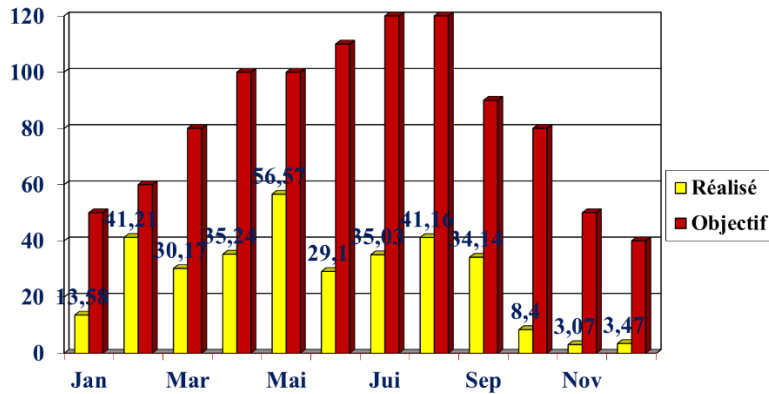
HEURES DE VOL PAR AVION

	BOQF	GKRB	GAOP	GETC	TOTAUX
2016	276.26	176.17	91.57	51.16	595.56
2017	40.26	123.14	264.58	60.37	489.15
2018	0	140.44	149.59	46.45	337.28
2019	0	144.13	164.35	24.26	333.14

Pour la troisième année de suite, nous ne dépassons pas les 500h de vol

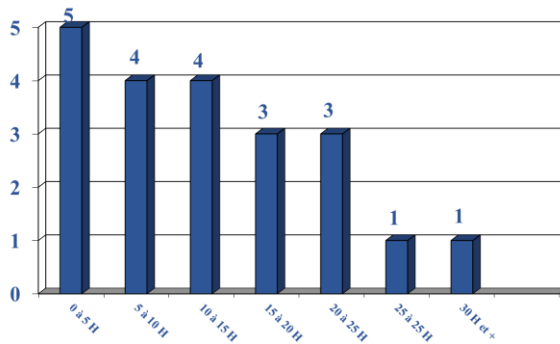
Cependant, et malgré la baisse du nombre de membres, nous avons réussi à maintenir le nombre d'heures de vol presque au même niveau qu'en 2018.

HEURES DE VOL : OBJECTIFS MENSUELS.



Les objectifs fixés pour 2019 n'ont clairement pas été atteints.

NOMBRE DE MEMBRES/5 H DE VOL



Cinq membres totalisent 20h ou plus tandis que la plupart de nos membres ont volé entre 0 et 15h. Constat est fait qu'une partie des membres du club vole très peu voire pas du tout. Certains se réinscrivent d'ailleurs tous les ans (par attachement au club) mais sans pour autant voler.

Le secrétaire général (par ailleurs également Correspondant Prévention Sécurité) encourage les membres à voler au moins 25 heures par an. L'expérience montre en effet que ce rythme de vols permet d'acquérir et de maintenir un certain nombre d'automatismes et de préserver un niveau de sécurité tel qu'attendu.

HEURES DE VOL PAR CATEGORIE :

2018			2019		
CATEGORIE	HEURES	%	CATEGORIE	HEURES	%
SOLO	184 H 58	55%	SOLO	141 H 06	42.34%
DOUBLE	152 H 30	45%	DOUBLE	192 H 08	57.66%

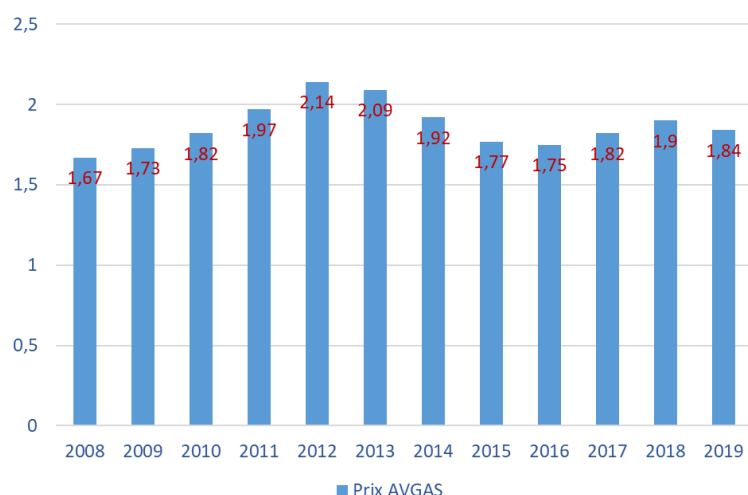
LOCAL	164 H 14	49%	LOCAL	166 H 00	49.83%
NAVIGATION	173 H14	51%	NAVIGATION	167 H 14	50.17%
IFR	0H50	0.25%	IFR	4 H 20	1.26%

Nous revenons à une répartition des heures de vol plus habituelle entre les vols solos et la DC, après une inversion de ces deux catégories en 2018. Traditionnellement, le club fait plus de formation que de vols individuels.

RAPPORT FINANCIER 2019

Présentation du rapport financier faite par le Secrétaire Général, M. Emmanuel RAGGI, le trésorier étant en confinement depuis la veille. A noter que le Trésorier était présent en vidéo conférence et a pu participer aux débats.

EVOLUTION DU PRIX AVGAS :



Nous constatons que le prix AVGAS a diminué entre le 1^{er} janvier 2018 et le 1^{er} janvier 2019. Indicateur présentant le prix de la 100LL au 1^{er} janvier de chaque année.

NB : tarif au 1er janvier 2020 : 1,92 € / litre. Tarif au 1er octobre 2020 : 1.72 € / litre. Le prix du carburant a donc baissé au cours de l'année 2020. Cependant, nous n'avons pas baissé le prix des heures de vol car la situation financière du club est très difficile et cela n'aurait pas été raisonnable.

ENTREES/SORTIES 2019 :

	Entrées		Sorties		Variations en % vs 2018	Sorties 2018	
1							
2	Membres (cotisations)	1496	Openflyers	420	16,67	Openflyers	360
3	Membres (forfaits)	499	AeroGliGli	126	#DIV/0!		
4	Membres (HDV)	42656,72	Eau	59,65	0,25	Eau	59,50
5	Membres (licences FFA)	906	EDF	736,4	-17,91	EDF	897,05
6	Abonnement AeroGliGli	108	Site internet	56,23	0,00	Site internet	56,23
7	Construction amateur	1200	Frais AG Club	30,46	-83,82	Frais AG Club	188,23
8	Dons	130	Loyers	9002,32	1,86	Loyers	8838,24
9	Carburant	956,46	Frais d'entretien	25,45	-74,87	Frais d'entretien	101,29
10	Trop perçu EDF	64,06	Assurance locaux	397,33	4,34	Assurance locaux	380,79
11	Subvention CRAIF	70	Assurances avions	7047,21	-18,46	Assurances avions	8643,08
12	Subvention FFA	335	Taxes d'atterrissages	485,23	-84,22	Taxes d'atterrissages	3074,41
13	Vente F-BOQF	7500	Carburant	19157,02	-3,68	Carburant	19887,96
14	Loyer hangar	2400	Fournitures	307,7	320,47	Fournitures	73,18
15	Intérêts placements	0,59	Frais postaux	79	500,76	Frais postaux	13,15
16			Internet / Téléphone	1322,09	45,41	Internet / Téléphone	909,22
17			Frais bancaire	383,62	11,72	Frais bancaire	343,38
18			FFA / CRAIF (cotisation annuelle)	265	1,92	FFA / CRAIF (cotisation annuelle)	260
19			Licences FFA	1817	-60,43	Licences FFA	4592
20			Impôts locaux	1425	2,67	Impôts locaux	1388
21			Lubrifiants	0	-100,00	Lubrifiants	2088,25
22			Mécanique	6082,26	17,81	Mécanique	5162,76
23			Pièces mécanique	18255,13	6,11	Pièces mécanique	17203,35
24			Boissons distributeurs			Boissons distributeurs	21,15
25			Rbt soldes membres	145,8	18,71	Rbt soldes membres	122,82
26			AG FFA	610	1,67	AG FFA	600
27					#DIV/0!		
28							
29							
30	TOTAUX	58321,83		68235,9	-9,34		75264,04
31	SOLDE			-9914,07			

Les plus gros postes de dépenses sont :

- 35.66% Entretien avions
- 28.07% Carburant
- 13.19% Loyer
- 10.33% Assurances avions

Baisse globale des dépenses de 9.34% mais cela ne suffit pas pour compenser la faiblesse de l'activité. En effet, de nombreux postes sont difficilement compressibles.

Le coût mécanique augmente, en particulier parce que les actions de maintenance sont dues même si les heures de vol ne sont pas faites (butées calendaires) + obligation de changer la verrière du OP + pièce de train du TC.

- Il est rappelé aux membres qu'ils sont libres de choisir leur mode de paiement pour alimenter leurs comptes pilotes, mais que l'idéal pour faire diminuer substantiellement les frais bancaires serait le virement sur le compte du club (pas de frais contrairement aux paiements par CB).
- Le déficit pour l'année 2019 est de 9914.07 euros. La situation est d'autant plus difficile que le contexte COVID de l'année 2020 n'a pas permis de retrouver une activité plus soutenue ou de recruter assez de nouveaux membres afin de compenser ces pertes. En conséquence le club a mis en vente le Cessna Cardinal pour retrouver des marges financières.

Question de l'assemblée : quel est le prix de vente de l'avion ?

Réponse : nous avons fixé le prix à 78000 € négociables.

A l'issue du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Rapport moral 2019 : l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité ;

Rapport d'activités 2019 : l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité ;

Rapport financier 2019 : l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité.

REELECTION DE EMMANUEL RAGGI AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée renouvèle par son vote, Monsieur Emmanuel RAGGI au Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 19

Nombre de présents : 9

Pouvoir : 10

Monsieur Emmanuel RAGGI : 19 oui => Réélu

Celui-ci exercera sa fonction conformément aux statuts de l'association, pour une durée de trois ans.

ELECTION DE YANNICK TOUEBA AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée élit par son vote, Monsieur Yannick TOUEBA au Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 19

Nombre de présents : 9

Pouvoir : 10

Monsieur Yannick TOUEBA : 19 oui => Elu

Celui-ci exercera sa fonction conformément aux statuts de l'association, pour une durée de trois ans.

Questions diverses

Intervention du pilote ayant vécu un accident sur son avion personnel en septembre 2018. Le rapport du BEA a été publié mais n'est pas arrivé à des conclusions définitives, bien qu'il y ait une forte suspicion d'intoxication au monoxyde de carbone. L'élément principal qu'il retire de l'accident est la nécessité d'inclure le détecteur de monoxyde dans son circuit visuel pendant le vol et pas seulement sa seule vérification lors de la prévol. Ceci est d'autant plus important que ces détecteurs reprennent leur couleur initiale une fois que le monoxyde s'est évacué et qu'un début de fuite lors d'un vol précédent ne peut être détecté lors de la prévol du vol suivant.

Le CPS (Correspondant Prévention Sécurité) et le RP (Responsable Pédagogique) insistent sur ce point très judicieux et remercie le pilote de son intervention.

SECURITE DES VOLS

❖ BILAN SV DU CLUB

- Le correspondant prévention et sécurité (CPS), M. Emmanuel RAGGI, présente les différents indicateurs sécurité des vols, mis en place : nombre de messages SV diffusés / pourcentage de membres abonnés à Info-Pilote / Nombre de REX / pourcentage de membres abonnés aux REX
- Rappel aux membres présents que pour rester informé des notifications sécurité, il est important d'être abonné à REXFFA. A chaque fois qu'une nouvelle déclaration est publiée, vous recevez un e-mail avec le lien direct de consultation.
- Bilan REX de l'A.C.L. B :
 - 2 REX en 2016
 - 2 REX en 2017
 - 2 REX en 2018
 - 3 REX en 2019
 - 3 REX en 2020 (à la date de l'AG)
- Les rappels retenus suite à l'exploitation des déclarations du club :
 - Oubli cache pitot lors de la prévol. Problème de la répartition des actions lors d'un vol à deux pilotes : travail en équipe
 - Affichage compte tour incorrect au décollage (+300 tr/min) et poursuite u décollage.
 - Passage à 1800 ft entre Meaux et Chelles lors d'exercice de variation d'assiette.
- Le CSP fait un rappel sur les catégories d'événements devant faire l'objet d'une déclaration obligatoire auprès de la DSAC.
- Le CSP fait un focus sur les intrusions VFR en espace contrôlé : augmentation du nombre d'évènements au niveau national malgré les nombreuses campagnes de communication faites sur le sujet par les autorités. Passage en revue des facteurs contributifs et des bonnes pratiques pour se préserver de ce type d'évènements.

- Le RP en profite pour rappeler l'importance de le prévenir immédiatement en cas d'intrusion dans un espace aérien contrôlé de façon à se mettre rapidement en contact avec les autorités pour une gestion transparente. Le CPS rappelle à cette occasion les principes de la culture juste.
- Un membre du club fait part de son expérience d'une SIV dont la fréquence était saturée et qu'il n'a pu contacter pendant 45 minutes. Le RP et le CPS indiquent que c'est typiquement le genre d'événement qui doit faire l'objet d'une déclaration, car il n'est pas normal d'être confronté à cette situation et cela doit être remonté à l'autorité.

Bon vols En toute sécurité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15 et nous sommes invités au pot de l'amitié.

Il est dressé procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance, le Secrétaire Général et le Secrétaire de séance.

A Chelles, le 17 octobre 2020



Le Président de séance
Jean Jacques DECROCK



Le Secrétaire Général
Emmanuel RAGGI

